

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2026-10

**OBJET : Commune – Location des locaux de l’ancien centre départemental des routes au 39 rue de la Résistance**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : de donner en location à SERVICE D’AMBULANCES DU ROI MORVAN, représenté par M Bertrand DEVANNE les lieux désignés ci-après, sis 39 rue de la Résistance :

Un bureau de 13 m<sup>2</sup>

Un réfectoire de 13 m<sup>2</sup>

Un vestiaire de 15 m<sup>2</sup>

Un atelier

-garage de 210 m<sup>2</sup>

moyennant un loyer mensuel de 600€, charges d’eau et d’électricité récupérables par le versement d’une provision trimestrielle avec un régularisation annuelle.

Le loyer sera révisé annuellement en fonction de la variation de l’ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires), à la date anniversaire de la prise d’effet du bail sur la base de l’indice du même trimestre (l’indice de base retenu est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, paru au JO du 17/12/2025, valeur 137,07.

La présente location est consentie du 01/02/2026 au 31/12/2026 inclus.

Elle a fait l’objet d’un avenant le 30/01/2026 pour y annexer un état des lieux d’entrée.

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 27 janvier 2026

Le Maire, Hervé LE FLOC’H

Reçu en Préfecture du Morbihan le 28/01/2026

Certifié exécutoire le 28/01/2026

Publié le

Le Maire, Hervé LE FLOC’H

